



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/362
S/1996/758
17 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 58 de l'ordre du jour provisoire*
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 13 septembre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Turquie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 13 septembre 1996, qui vous est adressée par S. E. M. Osman Ertuğ, Représentant de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe qui reproduit une lettre, datée du 9 septembre 1996, de S. E. M. Rauf R. Denктаş, Président de la République turque de Chypre-Nord, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hüseyin E. ÇELEM

* A/51/150.

ANNEXE

Lettre datée du 13 septembre 1996, adressée au Secrétaire général
par M. Osman Ertuğ

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 9 septembre 1996 qui vous est adressée par S. E. M. Rauf Denktaş, Président de la République turque de Chypre-Nord, et qui concerne le dernier incident survenu sur l'île, au cours duquel un soldat chypriote turc a été tué et un autre gravement blessé par une unité militaire spéciale chypriote grecque.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité

Le Représentant de la République
turque de Chypre-Nord

(Signé) Osman ERTUĞ

APPENDICE

Lettre datée du 9 septembre 1996, adressée au Secrétaire général
par M. Rauf R. Denktas

Depuis ma dernière lettre datée du 21 août 1996, de nouvelles attaques et de nouveaux actes de violence ont été perpétrés contre les forces de sécurité chypriotes turques à l'intérieur de nos frontières.

C'est le risque de telles attaques et de tels actes de violence visant à déstabiliser la situation sur l'île de la part de la partie chypriote grecque qui vous avait sans nul doute incité à suggérer une réunion entre moi-même et M. Clerides et la publication d'une déclaration commune en vue de réduire la tension.

Partageant votre sentiment, j'avais, comme vous vous en souviendrez, immédiatement accepté. Quant à M. Clerides, il ne voyait pas l'intérêt de chercher à calmer les esprits.

L'incident d'hier, au cours duquel un soldat chypriote turc a été tué et un autre gravement blessé par une unité militaire spéciale chypriote grecque, me porte à croire que la partie chypriote grecque trouve quelque avantage à l'exacerbation de la tension et de la violence. Pour ma part, je ne partage pas ce point de vue.

Je me sens donc tenu de porter à votre connaissance les détails de cet horrible meurtre prémédité qui a été commis sur le territoire de la République turque de Chypre-Nord :

Le 8 septembre 1996, vers 4 heures du matin, deux soldats des forces de sécurité chypriotes turques ont été attaqués alors qu'ils étaient en faction. L'un d'entre eux a été tué sur le coup et l'autre a été gravement blessé et se trouve actuellement en réanimation.

Les auteurs de cette attaque ont violé la frontière de la République turque de Chypre-Nord dans la zone de Güvercinlik en traversant une route contrôlée par les autorités de la zone souveraine des bases britanniques.

Un faisceau d'indices indique que ce meurtre était le fait d'une unité spécialement entraînée de soldats professionnels appartenant à la Garde nationale chypriote grecque. Des douilles compatibles avec les fusils d'assaut Kalashnikov ont été trouvées non loin du lieu où les soldats chypriotes turcs ont été attaqués. Cette arme est très répandue dans la Garde nationale chypriote grecque et les milices chypriotes grecques en sont équipées.

Cette attaque, qui ne répondait à aucune provocation, a été perpétrée dans le noir le plus complet, ce qui implique l'utilisation d'un dispositif de vision nocturne et prouve qu'elle ne peut qu'être le fait de soldats professionnels. Des balles traçantes, qui font également partie de l'arsenal militaire, ont été utilisées.

On a en outre découvert que des charges de plastic avaient été déposées sous un pont sur la route de la zone souveraine à 50 mètres environ du poste de garde chypriote turc. Les tactiques et les armes utilisées pour cette attaque prouvent à l'évidence qu'il s'agit d'une opération militaire soigneusement préparée.

J'espère sincèrement que l'Organisation des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre condamneront énergiquement cet acte criminel et élèveront de véhémentes protestations auprès de M. Clerides. J'espère aussi qu'elles lui feront comprendre qu'il importe au plus haut point que des pourparlers directs aient lieu le plus tôt possible afin d'éviter de nouvelles pertes de vies humaines. M. Clerides ne peut plus continuer à arguer de l'absence d'un terrain d'entente pour s'opposer à la reprise des négociations. S'il souhaite sincèrement aboutir à une solution mutuellement acceptable et s'il respecte véritablement la vie humaine, il viendra à la table des négociations et contribuera à la recherche d'une solution. Les paramètres exposés dans l'Ensemble d'idées devraient offrir un cadre pour des négociations fructueuses à condition que la partie chypriote grecque cesse de chercher à convertir Chypre en une république chypriote grecque.

Le Président

(Signé) Rauf R. DENKTAŞ
